



CROIX-ROUGE COTE D'IVOIRE

Association reconnue d'utilité publique
selon le décret N° 63-169 du 18 Avril 1963


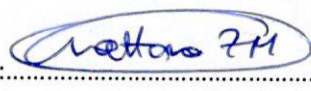
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS POUR LA VALIDATION DE LA LISTE DES COMITES LOCAUX REMPLISSANT LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET LA LISTE DES CANDIDATS RETENUS AUX POSTES ELECTIFS POUR LES ASSEMBLEES DES COMITES LOCAUX DE LA PERIODE DU 19 JUILLET AU 6 AOUT 2019 DE LA CROIX ROUGE DE COTE D'IVOIRE



En ses sessions du lundi 15 juillet au jeudi 18 juillet 2019 le comité de coordination et de supervision de l'organisation des assemblées locales après délibération conformément aux articles 11, 29, 31, 34 paragraphe 1 des statuts et le titre 46.4 des règlements intérieurs, .

1. La liste des membres retenus pour l'assemblée locale :
Voir liste ci jointe des membres retenus provenant des 46 comités locaux remplissant les conditions pour la tenue de l'assemblée générale locale.
2. La liste des comités locaux remplissant les conditions d'organisation de l'assemblée générale locale.
 - 2.1. Les Comités remplissant les conditions d'organisation :
Voir la liste des ci-jointe des 46 comités remplissent les conditions, cependant 4 ont leur Assemblée reportée au plus tard dans la période du 22 au 25 aout 2019.
 - Agboville : 22 aout
 - Ayamé : 24 aout
 - Aboisso : 25 aout
 - Marcory : 23 aout
 - 2.2. Les comités dont il est fait constat d'absence de membre et donc non fonctionnel. Ne pouvant donc pas tenir d'assemblée locale.
 - Grand-Bassam
 - Guibéroua
 - Koumassi
 - Toumodi
3. La liste des candidats retenus aux postes électifs pour les assemblées des comités locaux :
Après délibération conformément aux articles 11, 29, 31, 34 paragraphes 2 des statuts et les titres 18, 19, 20, 21, des règlements intérieurs, la liste définitives des éligibles est jointe.

Les membres de la commission

GBAKA BOSSE Alexis :  Ouattara Zié Mamadou : 

MORISSON Edoukou :  EKOU Félicienne : 

SAY Marie Madeleine :  N'DRI Yao Bernard : 

KOUADIO Emmanuel : 

